

E 2001 (C) 3/99

*Le Ministre de Suisse à Rome, G. Wagnière,
au Chef du Département politique, G. Motta*

L

Rome, 11 février 1933

J'ai l'honneur de vous confirmer mon télégramme numéro 4¹ concernant l'entretien que j'ai eu hier avec M. Suvich, Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Etrangères.

Le but de ma visite était de rappeler à M. Suvich la demande que je lui avais présentée² d'une déclaration du Gouvernement italien nous donnant satisfaction et apaisement relativement aux organisations d'espionnage intolérables sur notre territoire. M. Suvich m'a expliqué tout de suite que le Chef du Gouvernement désirait ne pas paraître lier la question Pacciardi avec celle de la police italienne au Tessin. M. Suvich avait référé au Duce toute notre conversation et lui avait soumis le mémoire très résumé³ que j'avais laissé dans ses mains touchant les affaires Firstermacher et autres. Comme nous devions nous y attendre, le Chef de la Police Bocchini avait été immédiatement interpellé à ce propos et avait promis un rapport qui n'était pas encore parvenu au Ministère des Affaires Etrangères. M. Suvich le lui a fait réclamer en ma présence et m'a promis une réponse très prochaine à nos demandes.

J'ai emporté de cet entretien la persuasion que la direction de la Police était décidée à agir avec les plus grands égards à l'endroit des autorités suisses, suivant les bonnes règles existant entre pays amis. C'est ce que je vous ai télégraphié en me permettant de vous demander en même temps d'éviter toute communication à la presse et, si possible, au Gouvernement tessinois en attendant les déclarations plus explicites qui me sont promises. J'ai vivement insisté auprès de M. Suvich pour les recevoir au plutôt en lui représentant que l'agitation en faveur de Pacciardi n'était pas uniquement le fait des partis d'extrême gauche, mais que nos traditions sur le droit d'asile étaient invoquées à cette heure par une partie de l'opinion publique nullement hostile à l'Italie fasciste. «Nous n'entendons pas non plus, ai-je dit, lier l'affaire Pacciardi, au sujet de laquelle le Conseil fédéral a déjà pris sa décision, avec celle des menées policières, mais mon Gouvernement veut pouvoir, à ce propos, donner des explications satisfaisantes à notre opinion publi-

1. *Non reproduit.*

2. *Cf. annexe au n° 235.*

3. *Cf. annexe au n° 205.*

1^{ER} MARS 1933

583

que qui s'est vivement émue des ingérences d'une police étrangère sur notre territoire.» Je ne suis pas certain que nous obtiendrons une déclaration telle que nous la désirons, mais je vous assure que j'ai fait tout mon possible pour la provoquer.